

ESSENTIEL 21/11

Le droit de se faire entendre

LUXEMBOURG - Dans son rapport 2014, remis au président de la Chambre des députés, jeudi, l'Ombuds Comité fir d'Rechter vum Kand (ORK) insiste sur le droit de l'enfant à être entendu et à ce que son opinion soit prise en considération. Il fait ces recommandations pour que ce droit soit renforcé dans les structures d'accueil et devant la justice. Et réclame une réforme du divorce ainsi que de la loi sur la protection de la jeunesse.

21/11/2014